

11-12 Février 2016

La CAP des attachés était présidée par Monsieur Hervé Schmitt, responsable de la sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaire.

Déclaration des élus CFDT

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres de la CAP, chers collègues

En ce début d'année 2016 propice aux vœux, nous souhaitons que des pistes d'amélioration soient trouvées concernant les sujets d'interrogation et parfois d'inquiétude auxquels les agents des MEDDE et MLETR, et notamment les attachés sont confrontés.

Au rang de ces sujets figurent notamment (mais la liste n'est pas exhaustive) la réforme territoriale, le RIFSEEP et le plan de reclassement des B administratifs dans le corps des attachés.

Réforme territoriale

La fusion des DREAL qui est en cours de mise en place apparaît comme une organisation illisible pour beaucoup d'agents, voire parfois anxiogène pour certains.

Outre une information réelle et transparente des agents sur la réforme et un dialogue social efficace sur le terrain, la CFDT exige qu'un plan d'accompagnement global RH de la réforme territoriale digne de ce nom permette aux agents et encadrants de ne pas être pénalisés dans leur vie professionnelle et familiale.

Elle demande d'une part, que les agents impactés par la réforme soient gérés dans le cadre d'une harmonisation de pratiques entre régions fusionnées et disposent d'un accès facilité aux pôles conseil des CVRH.

Par ailleurs, la CFDT souhaite que les agents puissent bénéficier de la mise en œuvre du télétravail dans l'ensemble des services impactés par la réforme en dépit du décret en Conseil d'Etat toujours non publié à ce jour (NB : ce décret a été publié pendant la CAP, il porte le n° 2016-151).

A cet égard, il est prévu un bilan de l'expérimentation du travail en site distant réalisée en Bourgogne Franche Comté 5 jours sur 5.

Cette modalité de travail, qui peut être une solution temporaire pour les agents impactés par une mobilité forcée qu'ils ne peuvent effectuer, doit être encadrée afin de ne pas générer un éloignement du collectif de travail qui pourrait devenir préjudiciable aux agents concernés et poser des problèmes de management aux encadrants.

D'autre part, la CFDT estime nécessaire que les encadrants soient formés aux pratiques managériales, à la conduite d'équipes en situation de changement ainsi qu'au dialogue social.

A cet égard, les personnels concernés par la réforme font remonter que le dialogue social est insuffisant, voire inexistant, certaines DREAL ne faisant remonter aucun chiffre sur les postes supprimés lors des CT et CHSCT et regrettent le manque d'harmonisation au sein des DREAL fusionnées.

Enfin, la CFDT s'interroge sur la pérennité des moyens concernant le maintien des rémunérations et demande une évaluation de l'impact de la réforme sur le déroulement de la carrière des agents.

RIFSEEP

Les attachés doivent être soumis au régime du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il a été annoncé :

- que des informations complémentaires seraient transmises ultérieurement,
- qu'une note de gestion serait diffusée au cours du premier semestre 2016 précisant notamment les échéances à venir et les modalités de classement en groupes de fonctions,
- qu'une foire aux questions serait également mise en ligne sur l'intranet.

Enfin, concernant la situation des agents en PNA au sein des MEDDE/MLETR, celle-ci doit faire l'objet de consignes séparées liées notamment aux dates effectives de bascule dans leurs ministères d'origine.

A l'exception de la garantie de maintien de la rémunération donnée aux agents lors de la bascule assurant à ceux-ci un montant d'IFSE égal à celui perçu mensuellement par l'agent dans son ancien régime indemnitaire, aucune information n'a été donnée aux agents.

Qu'en sera-t-il notamment du complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent?

Enfin, concernant la classification des agents dans les 4 groupes de fonction, à quelle date cette classification sera-t-elle effective ?

Plan de requalification

Ce dossier est plus que jamais prioritaire pour les SACDD.

Alors que nous allons examiner lors de la présente CAP les dossiers de certains de ces agents, il importe de rappeler le faible nombre de postes de promotion pour la liste d'aptitude 2016 (18) au regard des 4844 promouvables recensés au niveau national et des 123 dossiers proposés par les harmonisateurs à l'examen de la CAP.

Aussi, la bouffée d'oxygène toute relative des 200 postes d'attachés ouverts en 2017 par concours interne (CiGEM oblige) aux agents de catégorie B administratifs de tous les ministères justifiant de 4 ans de service public, devrait donner une perspective aux SACDD des MEDDE et MLETR qui n'auront pas pu être promus attachés, et que nous souhaitons voir nombreux à réussir ce concours.

Aussi, la CFDT sera vigilante sur la préparation des agents concernés qui devront être formés par les CVRH à l'épreuve de note sur dossier relative aux missions exercées par les MEDDE/MLETR, ainsi que sur l'épreuve orale d'entretien avec le jury sur la base d'un dossier RAEP.

Nous souhaitons que les formations correspondantes permettent aux candidats de nos ministères de se présenter à ce concours avec le plus grand professionnalisme, et qu'aucun candidat ne se trouve exclu de ces formations pour des raisons de quotas de places ou d'absence de crédits en matière de déplacements sur le lieu de formation.

Nous vous remercions pour votre attention.

Réponses de Monsieur Hervé SCHMITT aux organisations syndicales

1) Réforme territoriale

M SCHMITT a conscience que le plan d'accompagnement des DREAL reconfigurées peut être anxiogène pour certains agents mais précise que chaque DREAL n'est pas forcément dans une situation identique.

Une note aux DREAL a été diffusée le 23 novembre 2015 fixant les principes en matière de positionnement.

2) Modalités de concrétisation des examens professionnels et d'inscription sur les liste d'aptitude d'AAE et APAE

Depuis quelque temps, l'on s'oriente vers une augmentation du volume des projets professionnels pour concrétiser une réussite à un examen professionnel, ou à l'inscription sur une liste d'aptitude, car il est nécessaire que le maximum de concrétisations puisse se faire pour les agents concernés.

Il faut cependant être plus ambitieux et ne pas se cantonner à la seule voie du projet professionnel. Par ailleurs, il est prématuré d'augmenter le délai de concrétisation des examens professionnels et d'inscription sur les listes d'aptitude d'AAE et APAE.

La DRH a d'ailleurs engagé depuis cette année un travail sur la mobilité.

A l'issue du chantier « mobilité », la charte de gestion des AAE (en cours de ré écriture) pourra prendre en compte les modalités de mobilité qui auront pu être élaborées.

3) RIFSEEP

Suite aux interrogations des organisations syndicales sur l'absence d'information à ce sujet, Hervé SCHMITT précise que tant que la note de gestion n'est pas sortie, il faut préciser l'ancienne quotation PFR des postes sur les fiches de poste.

4) CAEDAD

Les emplois fonctionnels de CAEDAD « réservés service » se concrétisent par une mobilité au sein d'un service car il n'y a pas d'obligation de mobilité géographique pour la nomination à cet emploi fonctionnel.

Hervé SCHMITT reconnaît que le taux de prise de poste sur les postes labellisés « CAEDAD » n'est pas satisfaisant.

En l'absence de bilan « fonction publique » sur le sujet, il est d'accord pour élaborer un bilan ministériel sur les emplois fonctionnels de CAEDAD.

5) Plan de requalification

Une réunion se tiendra prochainement (le 18 février) sur la présentation du dispositif concernant le passage de C en B.

Celui-ci se fera par des compléments apportés entre mars et septembre 2016 aux listes d'aptitude élaborées en mars 2016.

Une seule liste d'aptitude pour chaque corps concerné en résultera.

La DRH s'est engagée pour assurer une formation aux agents préparant le concours interne d'AAE.

Le directeur du CMVRH adressera prochainement une note demandant aux services de mobiliser leurs agents afin de démultiplier les possibilités de formation en 2016.

6) Liste d'aptitude au grade d'APAE

La charte de gestion des AAE abordera bien évidemment cette question.

La DRH se réunira prochainement avec le CGEDD sur la base de l'étude statistique récente, élaborée par MGS, afin d'examiner notamment les déséquilibres entre les propositions des DAC et MIGT.

7) Taux de promotion

La DRH a saisi le guichet unique (DGAFP et Bercy) sur cette question.

La DRH a demandé un taux de promotion de 9 % sur une période constante.

8) Bilan du CIGEM

MGS ne dispose pas d'un bilan interministériel mais le diffusera aux membres de la CAP s'il est publié.

La future circulaire sur les promotions 2016 devrait être diffusée avant les vacances scolaires de février.

Concernant les promotions à AHACE, la DRH demandera aux services de respecter les délais en matière de remontée des propositions.

9) Intégration des inspecteurs des affaires maritimes (IAM) dans le corps des AAE

La difficulté concernant quelques IAM pour les intégrer dans le corps des AAE ou des ITPE au regard de leurs fonctions et modes de recrutement ont été résolues.

La liste nominative des IAM mentionne un reclassement avec un indice personnalisé pour éviter les disparités entre agents.

Il s'agit d'une mesure provisoire car les IAM seront reclassés à leur indice après franchissement de leur échelon de reclassement.

Hervé SCHMITT attend la réponse du guichet unique sur cette fusion.

Mobilités 1^{er} niveau

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

Résultats mobilités 1^{er} niveau

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_11&12-02-16_mobilites_niveau_1.pdf

Mobilités 2^e et 3^e niveaux

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

Résultats mobilités 2^e et 3^e niveaux

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_11&12-02-16_mobilites_niveau_2-3.pdf

Projets particuliers

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_11&12-02-16_projets_particuliers.pdf

Demandes de détachement dans le corps des AAE

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_11&12-02-16_detachement.pdf

Liste d'aptitude AAE 2016

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_11&12-02-16_la_aae_2016.pdf

Résultat de la demande d'intégration

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_11&12-02-16_integracion.pdf

Réorganisation de services

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_11&12-02-16_reorganisation_services.pdf

La prochaine CAP est fixée au 7 juin 2016.

Elle traitera notamment des mobilités.

| | | |
|--|--|-----------------------|
| Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT | | |
| Colette VACHON | DRIEA IF | 01 40 61 86 00 |
| | colette.vachon@developpement-durable.gouv.fr | |
| Bénédicte BRINI | DDT 90 | 03 84 58 87 21 |
| | benedicte.brini@territoire-de-belfort.gouv.fr | |